



PONT-A-CELLES

ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis unique de classe 2 de VDRT SA, rue Bon Air 36 à 1470 GENAPPE, pour aménager un terrain, construire et exploiter un centre de regroupement, de tri, de pré-traitement (de déchets inertes et de terres excavées) et de valorisation de déchets inertes (centrale à béton) et un centre logistique de camions (zone de lavage, zone de ravitaillement et zone de parking). L'enquête publique se déroule suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement afin de répondre aux attentes des avis défavorables émis en cours d'instruction par le SPW Mobilité et Infrastructures Département des Routes du Hainaut et du Brabant wallon – Direction des Routes de Charleroi et du SPW Département de l'environnement et de l'eau – Direction des eaux souterraines.

Projet de catégorie C (projet sans étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : rue de la Machine à 6041 CHARLEROI (Gosselies)

Autorité compétente : Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 10 janvier 2025	Le 15 janvier 2025	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 29 janvier 2025 à 16 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est également organisée sur le territoire de la Ville de Charleroi. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Thierry VAN DAMME : 0493/17.80.83 ou thierry@vandamme-vdrt.be ;
- du Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi : 071/65.47.60 ou xavier.schiefer@spw.wallonie.be ;
- du Service Public de Wallonie – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction du Hainaut II - Urbanisme : 071/65.48.80 ou elena.forlante@spw.wallonie.be ;
- du service Permis d'environnement de la Ville de Charleroi : 071/86.39.29 ou permisenvironnement@charleroi.be ;
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 9 janvier 2025.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. KNAEPEN